
PORTRAIT DE LA POPULATION AU SALAIRE MINIMUM

CONFÉRENCE DE PRESSE

27/10/2023



IMPORTANCE DU SUJET

- **Le salaire minimum (SSM) est parmi les outils les plus importants de la politique salariale nationale.**
- **Le SSM est indispensable pour garantir un niveau de rémunération décent pour tous les salariés.**
- **Il est par conséquent extrêmement important d'analyser tous ce qui est en lien avec le SSM.**

FONDEMENTS DE LA PUBLICATION

- **Il s'agit d'une analyse qui se base pour la plus grande partie de son contenu sur des microdonnées qui nous ont été fournies par l'IGSS.**
- **L'IGSS dénombre les salariés qui se trouvent au voisinage du salaire minimum.**
- **Tous les résultats et avis formulés n'engagent que la CSL et ne reflètent en aucun cas les opinions de l'IGSS.**

CONTENU DE LA PUBLICATION

- **Analyse descriptive détaillée des salariés, des emplois et des employeurs rémunérés ou rémunérant au SSM**
- **Étude comparative du niveau du SSM dans une optique nationale et internationale**
- **Premiers éléments d'analyse sur la persistance au SSM**
- **Mise en perspective du salarié au SSM dans un contexte familial**

1. ANALYSE DESCRIPTIVE

- **Objectif : Portait le plus précis possible des acteurs dans le voisinage du salaire minimum**
- **Analyse 1 : La répartition des salariés selon une variable**

« Comment les salariés sont-ils répartis selon la variable X ? »

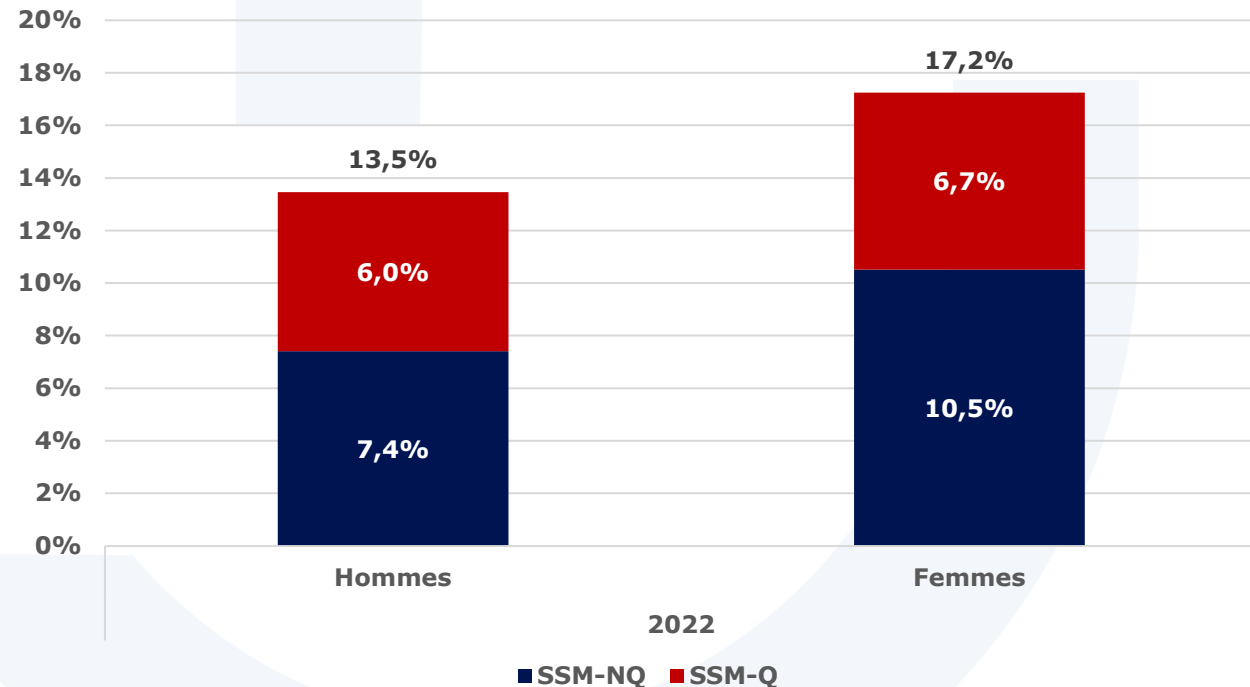
- **Analyse 2 : La proportion de salariés au SSM selon une variable**

« Quel proportion (=taux) de salariés est rémunérée au voisinage du SSM selon la variable X ? »

1. ANALYSE DESCRIPTIVE - RÉSULTATS

- **Caractéristiques sociodémographiques liées à une proportion relative plus forte de salariés au SSM-NQ:**

- Femmes
- Jeunes
- Célibataires
- Portugais



1. ANALYSE DESCRIPTIVE - RÉSULTATS

- **Malgré ces surreprésentations relatives il est à noter que**
 - **57% des salariés au SSM-NQ sont des hommes**
 - **60% des salariés au SSM-NQ ont plus de 30 ans**
 - **60% des salariés au SSM-NQ sont des résidents**
 - **23% des salariés au SSM-NQ sont des Luxembourgeois**
 - **69% des salariés au SSM-NQ ont un CDI**
 - **31% des salariés au SSM-NQ travaillent depuis + 2 ans dans l'entreprise**

4 590 salariés
avec plus de 5
ans d'expérience
dans l'emploi

1 340 salariés de
plus de 60 ans

2. ANALYSE DU NIVEAU DU SSM

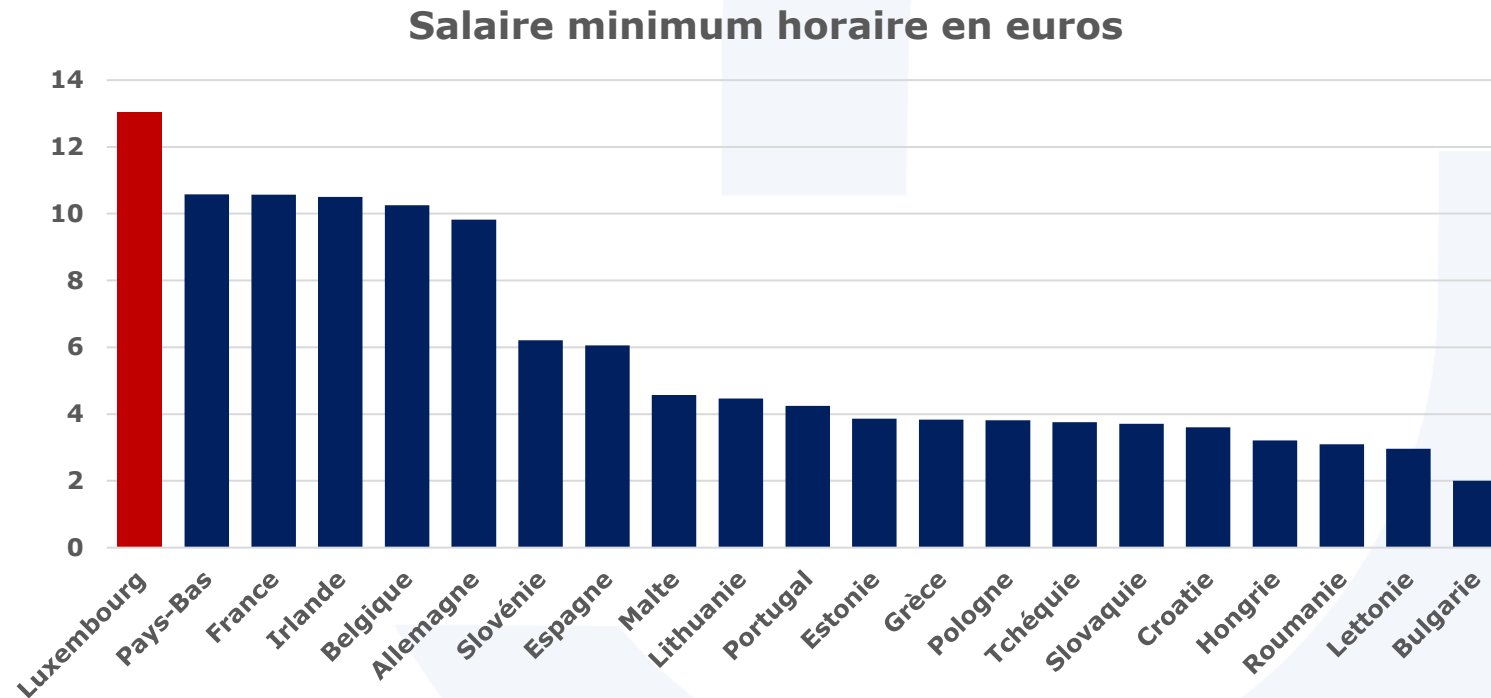
- L'objectif de la partie est de répondre à la question suivante :

« Le SSM est-il élevé si on le met en relation avec d'autres indicateurs (productivité, coût de la vie, niveau de vie) ? »

- Cette partie est importante en vue de la directive européenne sur les salaires minimaux adéquats.

2. ANALYSE DU NIVEAU DU SSM

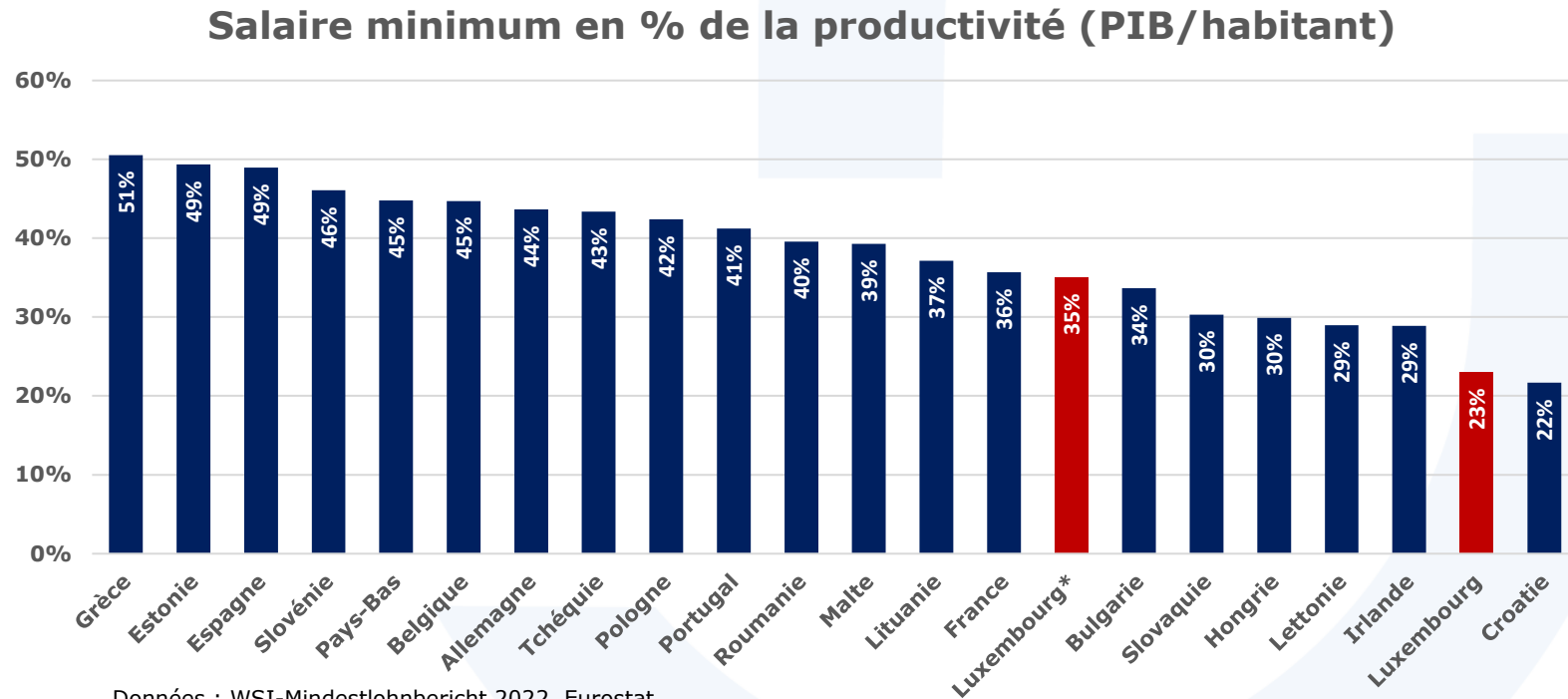
- Le salaire minimum luxembourgeois est le plus important d'Europe.



Données : WSI-Mindestlohnbericht 2022

2. ANALYSE DU NIVEAU DU SSM

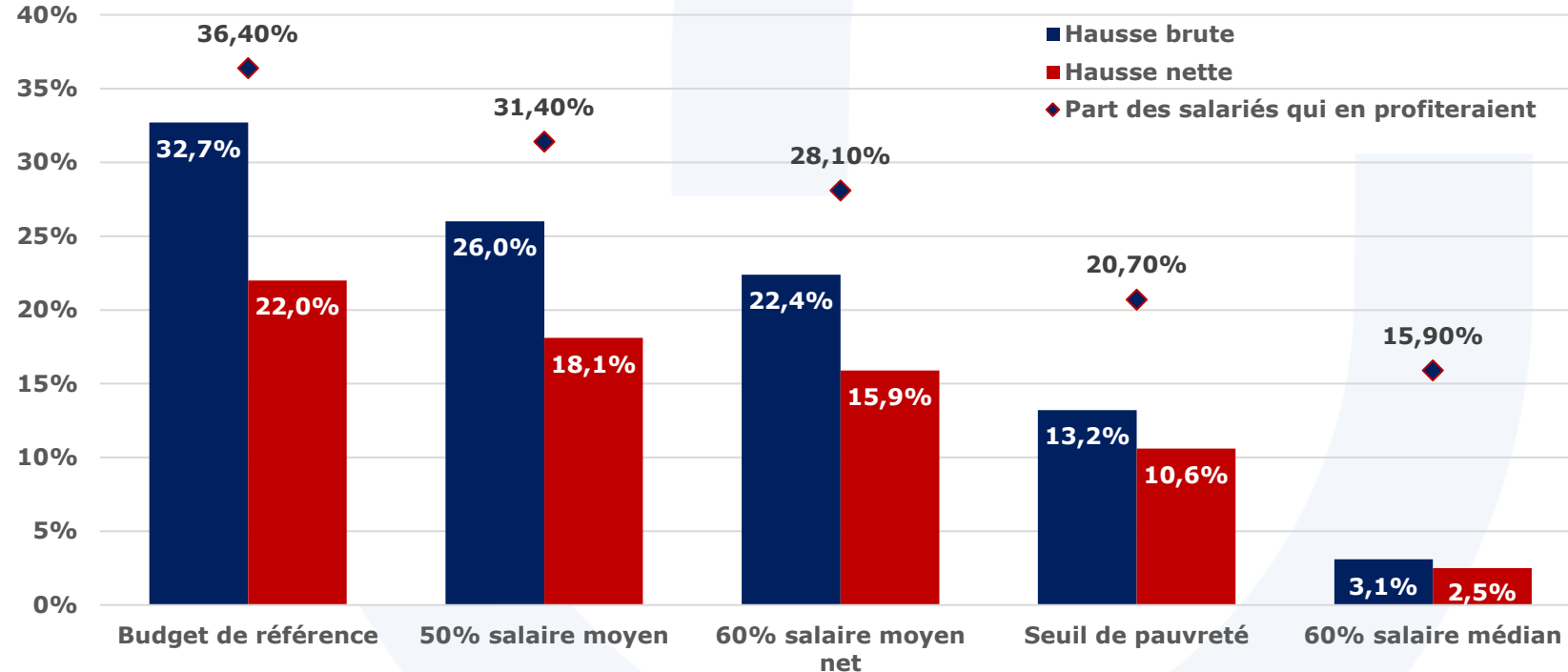
- Toutefois, il est insuffisant en vue du niveau de productivité.



Données : WSI-Mindestlohnbericht 2022, Eurostat

2. ANALYSE DU NIVEAU DU SSM

- Toutefois, il est insuffisant en vue du niveau de productivité.



Données : IGSS, Statec, Eurostat; calculs : CSL

3. PERSISTANCE AU SSM

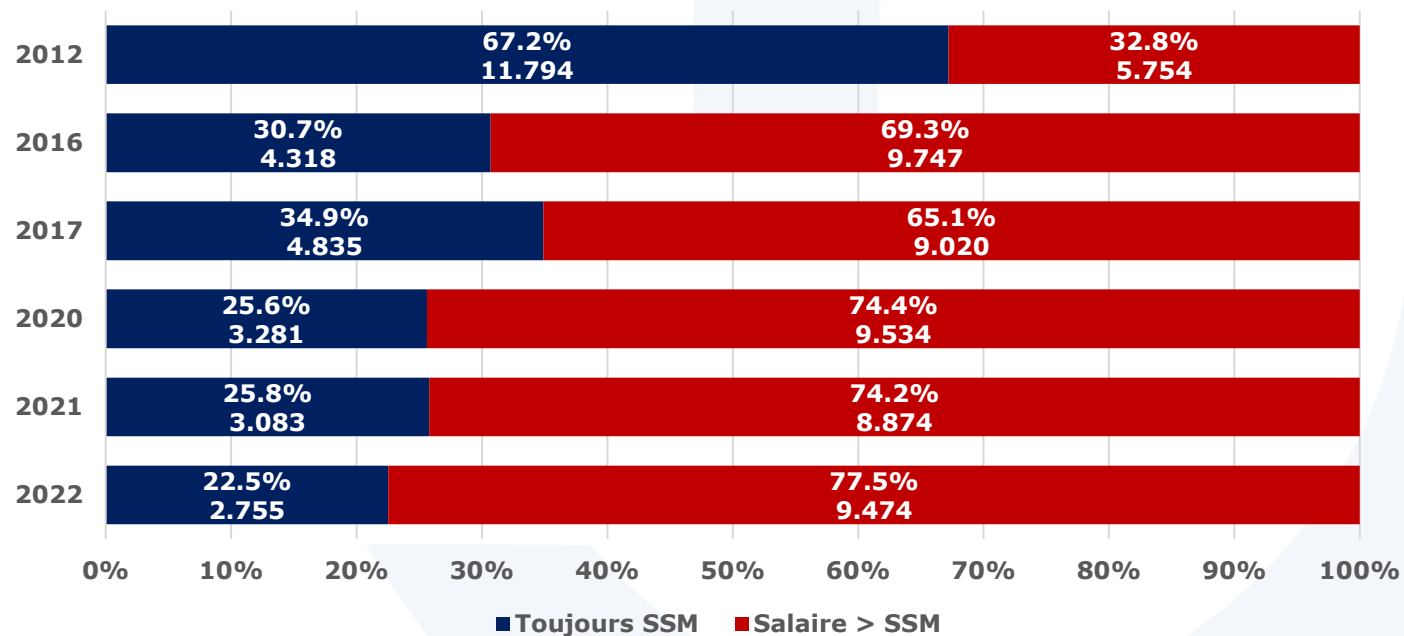
- **L'objectif de la partie est de déterminer si la rémunération au voisinage du SSM-NQ est une phase passagère dans la carrière des salariés ou s'il s'agit d'une période persistante.**
- **Pour cette étude, deux méthodes d'analyse ont été considérées:**

**Persistence
prospective ex-post**

**Persistence
rétrospective ex-post**

3. PERSISTANCE AU SSM – RÉSULTATS

« Si l'on ignore les départs, quel est en date t le salaire d'une personne rémunérée au voisinage du SSM-NQ en une **2011** ? »



Données : IGSS ; calculs : CSL

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM

- Le 6e principe du socle européen des droits sociaux dispose que :

*« Des salaires minimums appropriés doivent être garantis, à un niveau permettant de satisfaire aux besoins du travailleur **et de sa famille** [...]. »*

- Similairement, la charte sociale européenne du Conseil de l'Europe stipule que :

*« Tous les travailleurs ont droit à une rémunération équitable leur assurant, **ainsi qu'à leurs familles**, un niveau de vie satisfaisant. »*

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM

- **Objectif : étendre le sujet d'analyse du simple salarié au ménage du salarié.**

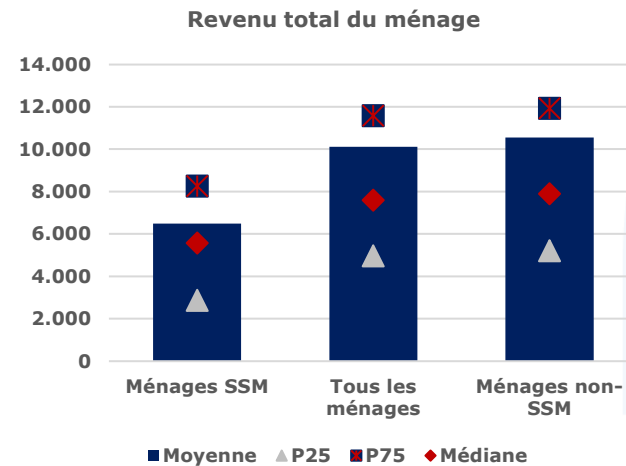
« Comment un ménage dans lequel au moins un des membres non-apprentis est rémunéré au SSM-NQ se différencie-t-il des autres ménages non-concernées par le SSM ? »

« Les transferts sociaux et les revenus des autres membres du ménage réussissent-ils à rééquilibrer la situation pour le salarié au SSM-NQ ? »

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM

- **Pour cette comparaison entre ménages SSM et ménages non SSM, on a analysé la différence entre différents indicateurs, à savoir:**
 - **Le revenu brut total**
 - **Le revenu brut équivalent**
 - **Le « taux de pauvreté salarial »** (proportion de ménages avec un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian)
 - **Le nombre d'heures salariées travaillées**
 - **Le positionnement social des ménages**
- **Pour tenir compte des différences qui peuvent exister selon la composition des ménages, une analyse différenciée a aussi été faite par type de ménage.**

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM – RÉSULTATS

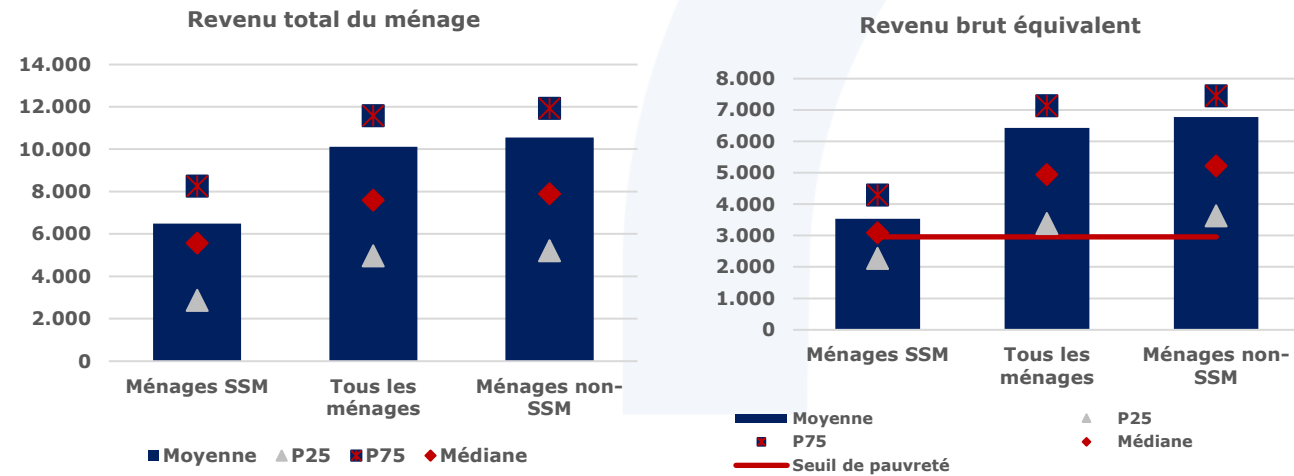


Revenu moyen des ménages SSM = 6 500 €

Revenu moyen des ménages non SSM = 10 500 €

**Différence :
63%**

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM – RÉSULTATS

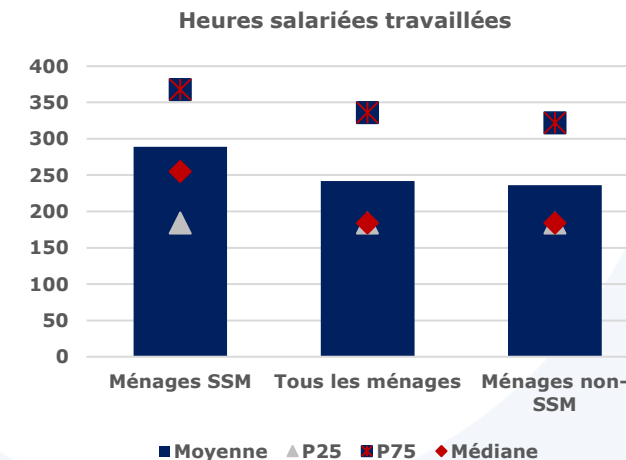
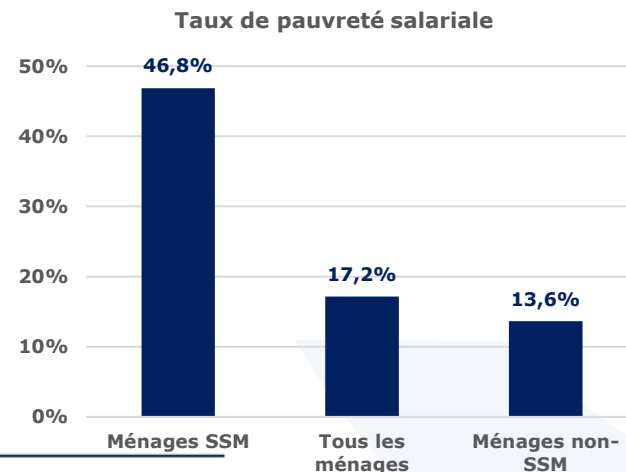
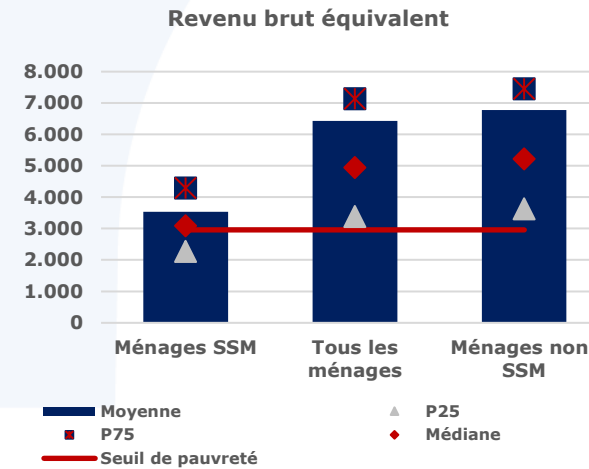
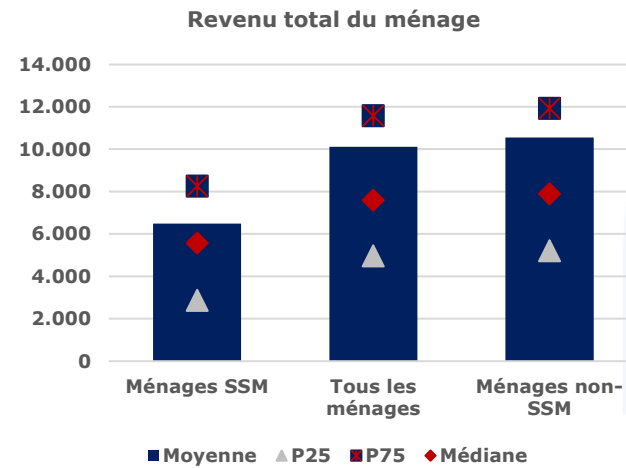


Revenu équivalent moyen des ménages SSM = 3 540 €

Revenu équivalent moyen des ménages non SSM = 6 800 €

Différence : 91%

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM – RÉSULTATS



Seuil de pauvreté salariale : 2 916 € éq.

4. ANALYSE-MÉNAGE DU SSM - RÉSULTATS

- **Malgré les revenus des autres membres du ménage et malgré les transferts sociaux, les ménages dont au moins un des salariés est rémunéré au voisinage du SSM restent considérablement plus pauvres que les autres ménages.**
- **Les revenus complémentaires des ménages ne suffisent pas pour permettre au salarié au SSM de mener une vie décente.**

5. CONCLUSIONS

- **Il faut prendre conscience que le salaire minimum n'est pas uniquement un salaire de débutant ou d'inexpérimenté.**
- **Dès considération d'indicateurs auxiliaires il devient clair que le niveau du salaire minimum est trop faible – il est inférieur à toutes les références internationalement reconnues.**
- **Le fait que pour un bon nombre de salariés le SSM n'est pas un phénomène passager, mais un phénomène persistant, a des répercussions importantes pour les salariés.**
- **Les transferts sociaux, mais aussi les revenus d'autres membres du ménage sont trop faible pour compenser le niveau insuffisant du salaire minimum.**

6. REVENDICATIONS

- **Une revalorisation structurelle et conséquente du salaire minimum est d'importance capitale.**
- **Une application renforcée de la loi (CT, art. L.-222-4, §3) qui prévoit qu'après une expérience professionnelle donnée (10 ou 6 ans) dans un emploi, un salarié est à considérer comme qualifié.**
- **Il est primordial d'établir un plan de lutte contre la pauvreté qui devrait, entre autres, mettre fin à la pauvreté laborieuse des ménages SSM.**
- **Une hausse de la pension minimum est indispensable pour éviter que la pauvreté salariale se transforme en pauvreté des personnes âgées.**

Questions ?

27/10/2023

23

MERCI.

27/10/2023



YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE.